



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-282

PUBLIÉ LE 14 MAI 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-05-14-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - (SIE 14ème) (4 pages)	Page 3
75-2025-05-14-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - (SIE 19ème) (3 pages)	Page 8

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-05-14-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - (SIE
14ème)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

POLE DE GESTION FISCALE

SIE PARIS 14^{ème}

29 rue du Moulin Vert

75675 Paris Cedex 14



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Pierre VIGIER-BEAUBREUIL, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 14^{ème} ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Stéphane BOUDERLIQUE, inspecteur des finances publiques ;

- Madame Élodie GEAY, inspectrice des finances publiques ;

adjoint(e)s au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 14^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Cécile BRETECHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine ROSSET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Chadia AZZAOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Martine BOUTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie CHARLES	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aichietou QUENUM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Isabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Yoann DORUSSE-REPI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nadine PALCY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Alain PETIT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Sean PETOVIC	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Vesna PRAIZOVIC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Olivia ROUSIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nora SAIB	Contrôleuse des finances publiques	10 000,00 €	10 000 €
Mme Delphine SQUILLACI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Isabelle VAN DIJK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

M. Jean-Paul VIVET	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Lauranne AYACHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Wendy BOSTON	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M FABRE Guillaume	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Véronique MAHE	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Franck SAKO	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BLINE Richard	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Jeanne-Alice THEVENET	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Cécile BRETECHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Sandrine ROSSET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Chadia AZZAOUI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Martine BOUTIN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Sylvie CHARLES	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme Isabelle LARDEAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M Yoann DORUSSE-REPI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Nadine PALCY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Alain PETIT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Sean PETOVIC	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

Mme Vesna PRAIZOVIC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Olivia ROUSIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Nora SAIB	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Delphine SQUILLACI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Aichietou QUENUM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Isabelle VAN DIJK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Jean-Paul VIVET	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme Lauranne AYACHE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Wendy BOSTON	Agent des finances publiques	2 000 €
M FABRE Guillaume	Agent des finances publiques	2 000 €
Mme Véronique MAHE	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. Franck SAKO	Agent des finances publiques	2 000 €
M. BLINE Richard	Agent des finances publiques	2 000 €
Mme Jeanne-Alice THEVENET	Agente principale des finances publiques	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 14 MAI 2025

Le comptable,
Responsable du service des impôts des entreprises de Paris 14^{ème}

Signé

Pierre VIGIER-BEAUBREUIL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-05-14-00005

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - (SIE
19ème)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
19^e
17 place de l'Argonne
75938 PARIS CEDEX 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Jérôme GUTOWSKI, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 19^{ème},

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

Mme RAJAONARIVELO Voary, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 19^{ème},

M. AUDET Emmanuel, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 19^{ème},

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERGER Olivier	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
FAUCHEUX Nicole	Contrôleuse principale	10 000 €	8 000 €
JANET Cyril	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
VIGNES Jean-Paul	Contrôleur principal	10 000 €	8 000 €
BA Djenaba	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BELKADI Lamia	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BESANCON Agnès	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BOMPIED Thomas	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BOUINDOUR Rachida	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
CORNIC Christophe	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
DIVRECHY Ludovic	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
FUMONT Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
LAO Jessica	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
LEBON Sylvie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
LEROY Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MAKK Julien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MALICOT William	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MILOUDI Chabane	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MOUAOUYA Amale	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
PEAUCELLIER Christine	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
REMY Constance	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
VILMONT Jonas	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BUSSCHAERT Lucas	Agent	2 000 €	-
CACHET Erika	Agente	2 000 €	-
CHADOULI Marianna	Agente	2 000 €	-
GUILLOU Olivier	Agent	2 000 €	-
MUY Antoine	Agent	2 000 €	-
PARLANGÉ Eric	Agent	2 000 €	-

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 14 mai 2025

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 19ème,

Signé

Jérôme GUTOWSKI